

[Étiquette – panneau principal]

LAMPRICIDE TFM HP

larvicide contre la lamproie marine
Liquide

À USAGE RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : 3-trifluorométhyl-4-nitrophénol, présente sous forme de sel de sodium à 33,0 %

No D'ENREGISTREMENT 29180 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : 22,2 KG

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

DANGER



POISON

Fabriqué pour :
United States Department of the Interior
U.S. Fish and Wildlife Service
Arlington Square Bldg., Mail Stop 725
Washington, DC 20240

Renseignement sur le produit:
Pêches et Océans Canada
Centre de lutte contre la lamproie marine
1219, rue Queen est
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2E5

[Étiquette – panneau principal]

Téléphone: 705-941-3000

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi de ce produit non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Seulement pour la vente aux organismes mentionnés ci-dessous et l'application par des applicateurs certifiés du U.S. Fish and Wildlife Service, de Pêches et Océans Canada, et aux employés d'organismes de pêche et de chasse de la province ou de l'État ou aux personnes sous leur supervision directe, et seulement en fonction des usages prévus par la certification de l'applicateur certifié.

USAGES RESTREINTS

MODE D'EMPLOI : Les personnes responsables de l'application du lampricide TFM HP doivent se conformer au document sur la lutte contre la lamproie marine numéro SLC-92-001.4, intitulé « Standard Operating Procedure for Application of Lampricides in the Great Lakes Fishery Commission's Integrated Management of Sea Lamprey (*Petromyzon marinus*) in waters in the Great Lakes Basin and the Lake Champlain systems ».

Les enquêtes de prétraitement sont toujours effectuées pour déterminer l'abondance des larves de lamproie marine (*Petromyzon marinus*). Toutes les eaux dans le bassin des Grands Lacs et le système du lac Champlain sélectionnées pour le traitement doivent être analysées sur place au préalable pour déterminer la concentration minimale du lampricide TFM HP pour tuer les larves de lamproie marine et la concentration maximale qui peut être utilisée sans causer une mortalité excessive d'organismes non ciblés. « L'analyse » est un essai biologique sur des animaux vivants, ou l'usage d'une régression multiple liant les résultats des essais biologiques à la détermination sur place du pH, de l'alcalinité et la conductivité totale de la masse d'eau.

La concentration du lampricide TFM HP requise pour tuer les larves de lamproie marine peut varier selon la chimie ou la température de l'eau. Mesurer le volume de débit de l'eau et ajouter la quantité du lampricide TFM HP nécessaire à des taux déterminés lors de l'analyse précédente. Appliquer le lampricide TFM HP au moyen d'appareils d'application suffisamment précis pour maintenir la concentration déterminée à l'avance. La concentration dans la masse d'eau doit être surveillée soit par l'analyse colorimétrique, l'analyse spectrophotométrique, ou la chromatographie liquide de haute performance.

Ne pas appliquer ce produit par voie aérienne.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : Pour usage par des applicateurs qualifiés seulement. Le produit peut être fatal si avalé ou inhalé. NE PAS inhaler les brumes ou les vapeurs. Provoque une irritation sévère de la peau et des yeux. Sensibilisant cutané potentiel. NE PAS mettre en contact avec les yeux ou la peau. Le produit peut causer des brûlures sévères. Il faut prendre soin lors de la manipulation des formes concentrées du lampricide TFM HP.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques ou une combinaison résistant aux produits chimiques et des lunettes masque ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, la réparation et les autres activités de manipulation liées au produit.

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser la toilette.

Les utilisateurs doivent enlever les vêtements ou l'équipement de protection individuel immédiatement si le produit entre en contact avec la peau par les vêtements trempés ou par un déversement. Ensuite, bien se laver la peau et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever l'équipement de protection individuel immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit de telle façon qu'il puisse entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit chimique est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Les organismes aquatiques non ciblés pourraient être tués aux taux recommandés sur la présente étiquette. Le mode d'emploi doit être strictement suivi pour minimiser des dangers aux organismes non ciblés. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant l'eau de rinçage de l'équipement.

Les autorités locales et provinciales appropriées en matière de réglementation des produits antiparasitaires doivent être consultées au sujet des permis d'usage qui sont peut-être requis avant l'application du produit.

Les municipalités qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme des sources d'eau potable, doivent être notifiées du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme une source d'eau d'irrigation, doivent être notifiés du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles doivent éteindre leurs systèmes d'irrigation pendant le traitement et pour une période de 24 heures après le traitement.

Il est interdit au personnel non autorisé d'utiliser ce produit.

[Étiquette – panneau secondaire]

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti- poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder la paupière écartée et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : AUCUN ANTIDOTE EFFICACE CONNU. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer d'eau, de la nourriture pour humains ni la nourriture pour les animaux par l'entreposage ou l'élimination.

ENTREPOSAGE : Le lampricide TFM HP doit être entreposé dans un endroit où les déversements ou la fuite du matériel peuvent être contenus. Ce produit doit être entreposé à l'écart de la nourriture pour humains ou pour les animaux.

ÉLIMINATION : Se conformer aux instructions provinciales concernant tout nettoyage supplémentaire des contenants avant leur élimination. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à ces derniers en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.